



Empreinte territoriale

ATRAS - PROJET DE SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN TUNISIE

Depuis la révolution de Jasmin en janvier 2011, La Tunisie a connu deux attaques terroristes majeures. Celle du Bardo, en mars 2015, qui a fait 22 morts et celle du Port El Kantaoui, en juin 2015, qui a coûté la vie de 38 touristes.

De plus, la menace est accrue par sa position géographique qui l'expose à des infiltrations de terroristes d'Algérie et de Lybie où la mouvance djihadiste est importante.

Mais au sein même du pays, la radicalisation de la population est un fait que les forces de sécurité tunisiennes tentent de maîtriser. L'attaque terroriste kamikaze du 29 octobre 2018 sur l'avenue Bourguiba, au centre-ville de Tunis, perpétrée par une jeune femme radicalisée en quelques semaines, démontre l'importance de la menace.

Le rétablissement de la sécurité est donc une priorité absolue pour les autorités tunisiennes.

Dans le cadre de ce projet, CIVIPOL apportera son appui à 6 entités tunisiennes:

- Le **Pôle sécuritaire de lutte contre le crime organisé et le terrorisme (PS)**, un organisme du Ministère de l'Intérieur. Le Pôle sécuritaire est un organe de coordination du renseignement, d'analyse stratégique et de diffusion aux autorités du rapport mensuel d'État de la menace terroriste. Sa mission est de recueillir, traiter et analyser tous les renseignements relatifs au terrorisme et au crime organisé provenant de plusieurs ministères tunisiens.
- Le **Pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme et le crime organisé (PJ)** en charge des dossiers liés aux affaires de terrorisme. Le Pôle judiciaire est le parquet anti-terroriste des autorités tunisiennes qui dépend du Ministère de la Justice. Il se compose de représentants du Ministère public, de juges d'instruction, de juges des chambres d'accusation et de juges des chambres criminelles et correctionnelles de première instance et d'appel.



PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

LAMOUR Cavida

STATUT DU PROJET

Terminé

TYPE DE FINANCEMENT

Union Européenne

TYPE DE CONTRAT

Subvention

- la **Garde Nationale Tunisienne (GNT)**, acteur-clef du dispositif sécuritaire tunisien. Force robuste, présente sur l'ensemble du territoire, elle est en mesure de contribuer significativement aux efforts déployés par la Tunisie pour garantir la stabilité du pays face au risque terroriste.
- La **Direction Générale des Prisons et de la Rééducation (DGPR)**. Créée en 1971, cette institution relève du Ministère de la Justice et est chargée d'appliquer la politique pénitentiaire et de rééducation, garantir la sécurité des prisons et des centres de rééducation et aider les juges d'exécution des peines à l'application de la peine privative de liberté.
- **L'École supérieure des forces de sécurité intérieures (ESFSI)** établissement sous tutelle du Ministère de l'Intérieur et qui vise au perfectionnement des cadres supérieurs des forces de sécurité intérieure pour acquérir une formation approfondie dans les domaines de commandement, d'administration, de coordination et d'une meilleure gestion des moyens humains et matériels pour l'exécution des missions de sécurité.
- **La Commission nationale de lutte contre le terrorisme (CNLCT)** créée en mars 2016 et rattachée à la présidence du gouvernement, est appelée à jouer un rôle fondamental en tant qu'organe chargé de la coordination entre les organes gouvernementaux pour les questions de PEV et de la lutte contre le terrorisme.

Les cinquième et sixième volet sont liés à la prévention de l'extrémisme violent (PEV) et de résolution des conflits

Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale de sécurité de l'UE.

La stratégie globale de sécurité de l'UE, validée en juin 2016 (*The Global Strategy for the EU's Foreign and Security Policy*) identifie le terrorisme comme une des menaces majeures pour l'UE. Les conclusions des Conseils européens du 09/02/15 et plus récemment du 19/06/2017, insistent sur **l'importance de renforcer la cohérence entre les mesures intérieures et les mesures extérieures** dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Ce présent projet répond donc aux défis sécuritaires des tunisiens et aux recommandations formulées par l'UE sur le contre-terrorisme.

Un projet ambitieux d'une durée de trois ans.

L'action que nous proposons s'appuie sur une solide expérience acquise au cours de la première phase du projet LCCT (2016 -2018), ainsi que sur l'expérience cumulée des différents projets que nous mettons en œuvre dans la région. Il visera donc à **renforcer les capacités des autorités tunisiennes dans sa lutte contre le terrorisme et contribuer à la prévention de l'extrémisme violent.**

CIVIPOL, un partenaire privilégié des autorités tunisiennes et de l'Union européenne.

A l'issue de ces 3 années, nous souhaitons parvenir aux objectifs suivants:

- Renforcer les compétences du pôle sécuritaire dans le domaine de **l'analyse du renseignement et de l'évaluation de la menace;**
- **Perfectionner les techniques d'enquêtes** des officiers de la police judiciaire et des magistrats;
- **Renforcer les capacités opérationnelles de la Garde Nationale tunisienne**
- **Améliorer les dispositifs de la DGPR** en termes de **gestion des détenus incarcérés pour faits de terrorisme.**
- **Développer le volet académique de l'École supérieure des forces de sécurité intérieures** ainsi

que **le dialogue entre les forces de sécurité intérieures et les associations de la société civile sont renforcés**

- **Augmenter les capacités** de la Commission nationale de la lutte contre le terrorisme à coordonner et à **soutenir les actions PEV de la société civile** de manière pertinente et efficace.

L'acquisition de matériels est également prévue dans le cadre de ce projet.

Le projet en chiffres



2 400 000 M€

BUDGET TOTAL DE LA SUBVENTION



2800

HOMMES-JOURS SERONT DÉPLOYÉS



5 Publics cibles

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, GNT, DGPR.CNLCT

Chronologie

Ce projet a une durée 36 mois.

🚩 **01 Avril 2019**

Début du projet



🚩 **31 Mars 2022**

Fin de projet